



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question écrite n° 37790

Texte de la question

M. Pierre Forgues * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes des enseignants d'éducation musicale quant au devenir de leur discipline. En effet, l'éducation musicale, seule discipline à construire des connaissances sur une étude approfondie du milieu sonore, permet aux élèves d'acquérir de solides bases pour analyser des événements temporels et emmagasiner des connaissances complètes et variées. Cependant, des projets axés sur le développement des disciplines artistiques permettraient aux chefs d'établissement d'optionaliser l'éducation musicale en classe de troisième et d'organiser l'enseignement des arts autour d'autres approches telles que le cinéma, le théâtre, la danse etc. Ces activités seraient laissées au choix des enfants, ce qui aurait pour conséquence que de nombreux élèves ne suivraient pas un enseignement musical de base considéré comme nécessaire. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour garantir l'enseignement de la musique au collège.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché à l'éducation musicale, enseignement constitutif du parcours scolaire commun des élèves à l'école primaire et au collège. La circulaire n° 2003-173 du 22 octobre prévoit une diversification des enseignements artistiques en classe de troisième, dans le souci de favoriser une continuité avec le lycée, puisque seules deux de ces disciplines (éducation musicale et arts plastiques) sont enseignées au collège. Ce projet de diversification devait être mis en place à titre expérimental, il était prévu d'en faire le bilan avant de décider de sa généralisation. Toutefois, au vu des réactions suscitées par la diffusion du protocole de cette expérimentation - notamment de la part des enseignants d'éducation musicale et de leurs organisations représentatives - il est apparu que les conditions nécessaires à son bon déroulement n'étaient pas réunies. En conséquence, la décision a été prise de suspendre ce projet d'expérimentation. Une réflexion approfondie sera poursuivie sur l'articulation de ce qui appartient, pour les enseignements artistiques, à la culture commune et à la diversification des parcours. Cette réflexion se déroulera en lien avec les conclusions du Débat sur l'avenir de l'école conduit sous la responsabilité de Claude Thélot ; elle pourra enrichir les nouvelles orientations pour l'école qui pourraient être décidées à la suite de ce processus.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37790

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3005

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5823